

de fer de Québec et Richmond.

Acte pour incorporer une compagnie aux fins de construire un chemin de fer du Village d'Industrie au township de Rawdon, dans le Bas-Canada.

Acte pour établir le libre commerce de banque en cette province et pour d'autres fins relatives aux banques et aux affaires.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec et St. Andrews.

Acte pour prolonger la période fixée pour l'achèvement du télégraphe de l'association du télégraphe électrique de l'Amérique Britannique du Nord et pour d'autres fins relatives à la dite association.

Acte pour amender et refondre l'acte qui pourvoit à l'organisation du Notariat dans le Bas-Canada.

Acte pour faciliter la tenue des cours de session générales et trimestrielles de la paix, dans le Bas-Canada.

Acte pour limiter le temps fixé pour le rachat du scrip pour terres.

Acte pour permettre que les membres des sociétés d'agriculture de comtés dans le Bas-Canada, soient élus en aucune année après la période fixée par la loi.

Acte pour amender l'acte pour fournir l'eau à la cite de Québec et dans les environs.

Acte pour imposer un droit sur les impressions étrangères des ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire.

Acte pour conférer certains droits aux banques à charte dans cette province, et pour déterminer ceux qu'elles possèdent déjà dans certains cas.

Acte pour pourvoir à la nomination de commissaires pour s'enquérir des affaires et de la régie et administration de la banque d'épargnes et de prévoyance de Montréal.

Acte pour pourvoir plus amplement à l'incorporation du village de St. Hyacinthe.

Acte pour assigner des salaires fixes et annuels à certains officiers de justice dans le Bas-Canada, et pour créer un fonds spécial des salaires, honoraires, émoluments et bénéfices pécuniaires attachés à leurs charges.

Acte pour amender les actes pour l'amélioration du havre de Montréal, et pour pourvoir à l'amélioration de la navigation du fleuve Saint Laurent dans les limites du port de Montréal.

Acte pour amender de nouveau l'acte pour venir en aide à ceux qui ont soufferts par les incendies à Québec.

Acte pour établir de meilleures dispositions relatives à la réparation des chemins situés dans les limites des cités et villes incorporées, et des chemins et ponts qui ayant été soumis par le passé au contrôle des commissaires des travaux publics, pourront ci après passer sous un autre contrôle.

Acte pour amender la loi municipale du Bas-Canada.

Acte pour faciliter et encourager l'étude de la loi en cette province.

Acte pour emprunter sur le crédit des fonds y mentionnés certaines sommes nécessaires pour le service public,

Acte pour expliquer les actes y mentionnés relatifs aux billets promissoires et lettres de change, et pour limiter la somme qui sera allouée pour noter et protester les billets promissoires et lettres de charge dans certains cas, en vertu de l'acte qui

fixe les dommages sur les lettres de charge protestées en cette province.

Acte pour amender les lois relatives aux travaux publics de cette province.

Acte pour abroger deux certains actes y mentionnés relatifs à l'agriculture et pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture.

Acte pour mieux réprimer l'intempérance.

Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes requi-es pour défrayer certaines dépenses du gouvernement civil, pour les années mil huit cent quarante-neuf et mil huit cent cinquante.

Acte pour la protection des terres et propriétés des sauvages dans le Bas-Canada.

Acte pour amender l'acte relatif à la Maison de la Trinité de Montréal.

Après quoi, il a plu à Son EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL clore la troisième session du troisième Parlement Provincial par le Discours suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif et Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Je ne puis mettre fin à vos travaux parlementaires pour le présent, sans vous offrir mes plus vifs remerciements du zèle et de la diligence que vous avez apportés, pendant le cours de la session, à la considération d'un grand nombre de sujets de haute importance pour le bien-être public.

Je m'étudierai à prévenir tout délai inutile dans l'effectuation des arrangements en contemplation dans les actes impérial et provincial, passés récemment pour transférer aux autorités coloniales le contrôle et la régie du bureau de poste provincial.

Je suis d'avis, qu'on peut étendre beaucoup plus qu'il ne l'a été jusqu'à présent, à leur avantage commun, l'échange des produits entre les différentes provinces de l'Amérique Britannique du Nord ; et je ne manquerai pas de me prévaloir des pouvoirs que me confère l'acte passé en vue de cet objet important.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai transmis au secrétaire d'état, pour être mises au pied du trône, les adresses adoptées pendant la présente session par les deux chambres du parlement provincial, contenant l'expression de leur loyauté dévouée envers Sa Majesté et de leur attachement aux institutions de la province.

Ces adresses, j'en ai l'assurance, représentent les sentiments du peuple canadien en masse aussi bien que ceux du parlement.

*Messieurs de l'Assemblée Législative.*

Je vous remercie au nom de Sa Majesté de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides nécessaires pour le service public. Je me ferai un devoir de les employer avec tout l'économie compatible avec l'efficacité de ce service et le maintien du crédit public.

*Honorables Messieurs et Messieurs,*

Je vous félicite de l'amélioration que présente le revenu, et de l'apparence d'une abondante récolte qui semble être générale dans toute la province.

La nature a prodigué à cette province les facilités pour le transport, aux marchés éloignés, de ses propres produits et de ceux des autres pays : étendre et développer ces facilités est un objet de première importance à son bien-être.